



cfu

Comité français UNIMARC

# Réunion du 31 mars 2022

Relevé de décisions

Lieu de réunion : à distance (zoom)

Relevé de décisions établi par : Héroïse Lecomte, Abes

[En jaune : développements après la réunion]

Membres présents	
Joëlle Aernoudt	Electre
Cyril Beaume	Decalog
Laure Jestaz	Abes
Héroïse Lecomte (pilote)	Abes
Agnès Manneheut	SCD Université Nantes
Karine Meneghetti	Bibliothèque publique d'information
Guillaume Messonnier	Decalog
Olivier Rousseaux	Abes
Florence Tfibel	BnF

Ordre du jour	
1	Informations diverses
2	Préparation de la réunion du PUC 2022
3	Prochaine réunion

## 1. Informations diverses

### Représentation de Decalog au sein du CfU

La société Decalog représente les éditeurs de SGB au sein du CfU, à la suite d'un appel à candidatures. Son mandat a été renouvelé en janvier 2022, en la personne de Guillaume Messonnier. Guillaume annonce son départ de la société Decalog et son remplacement au sein du CfU, à compter de fin mai 2022, par Cyril Beaume.

### Congé maternité H. Lecomte

Du 23 avril à fin décembre 2022 (retour en janvier 2023). Interim de ses fonctions relatives au CfU :

- Organisation des réunions, pilotage général du CfU : Laure Jestaz
- Pilotage de l'instruction des dossiers à venir : à définir par le CfU selon les sujets
- Représentation du CfU à la réunion annuelle du PUC 2022 : Florence Tfibel
- Liaison avec le PUC et les autres organismes internationaux tout au long de l'année : Florence Tfibel et Agnès Manneheut

NB : cette année, pas d'intervention au nom du PUC lors de la réunion annuelle EURIG (sollicitation EURIG refusée car le PUC a lieu après la réunion annuelle EURIG, il n'y aura donc pas de nouveautés à présenter à la date de la réunion EURIG).

## Point sur le GT création de notices UNIMARC-LRM

Le GT Systèmes & Données a mis en place un groupe de travail regroupant des personnes issues du GT S&D et du GT Formation pour mener un travail de production manuelle de notices d'entités au format UNIMARC-LRM. Ce GT a été lancé début mars, avec 15 participants. Il est coordonné par Christelle Gianolio et François Pichenot (GT S&D) pour le moment, mais recherche un pilote.

L'objectif du groupe est de produire des notices OEMI correspondant à 100-150 notices bibliographiques autour de la thématique de Dracula et des vampires. Ces notices et leurs usages possibles seront présentés lors de la journée S&D de novembre 2022.

Ce groupe travaillera en liaison régulière avec le CfU : liaison assurée par Christelle Gianolio, Héloïse Lecomte (jusqu'à son départ) et Florence Tfibel, membres à la fois du CfU et de ce GT. Cette liaison sera utile pour recueillir les questions et remarques du GT sur l'utilisation du format UNIMARC-LRM comme format de production et d'échange de notices d'entités, en particulier pour les œuvres et expressions.

## Point sur le GT traduction UNIMARC : question des responsabilités dans les notices d'œuvre et d'expression

Les nouveautés PUC 2020 ont toutes été traduites, 12 publiées, il reste 3 traductions à relire et publier.

Les nouveautés PUC 2021 ont également été traduites et relues, la plupart sont prêtes à être publiées et le seront sous peu. Les traducteurs ont cependant signalé un problème de cohérence dans le format, qui empêche de venir à bout de certaines traductions : le glissement de la logique de créateur principal/secondaire (cf. zones B7x0, 7x1, 7x2) à la logique de répartition des responsabilités par entité (créateur de l'œuvre, agent associé à l'œuvre, créateur de l'expression) n'est pas aboutie dans le manuel UNIMARC pour le moment. Le CfU décide de proposer au PUC deux options pour clarifier le manuel autorités :

- Option 1 : réserver la zone A500 au catalogage pré-FRBR pour ce qui est des responsabilités. Tous les créateurs et agents associés à l'œuvre seraient signalés en A501, les créateurs de l'expression en A502. La sous-zone A/\$5 pos. 4 serait utilisée pour distinguer les créateurs des agents associés en créant une nouvelle valeur « agent associé à l'œuvre ». La valeur b « créateur de l'expression » ne serait plus utile car l'information est déjà portée par l'étiquette de zone (A502).
- Option 2 : utiliser la zone A500 pour les créateurs de l'œuvre et la zone A501 pour les agents associés à l'œuvre. Dans ce cas, la pos. 4 de la sous-zone A/\$5 est redondante et n'a pas besoin d'être utilisée, elle pourrait être rendue obsolète (« deprecated »). Cette option représente un changement plus important des définitions actuelles des zones.

## Signalement en UNIMARC des documents accessibles: quelle organisation CfU-PUC ?

Une directive européenne d'application obligatoire en 2025 impose aux éditeurs de signaler les caractéristiques d'accessibilité aux personnes handicapées des documents numériques natifs, notamment les e-books. Le format ONIX a déjà été enrichi dans ce sens, voir par exemple la [codelist 196](#). En 2021, le CfU a fait valider la nouvelle sous-zone \$i dans la zone B231 (Caractéristiques des fichiers numériques), prévue notamment pour faire référence aux codes ONIX relatifs aux caractéristiques d'accessibilité des e-books.

Le W3C travaille sur un mapping entre les différents schémas de données (schema.org, MARC21, UNIMARC, ONIX) concernant les données relatives à l'accessibilité de tous les types de documents. Le groupe de travail dédié a sollicité le PUC (Gordana Mazic) pour qu'il soit représenté au sein de ce groupe de travail.

En parallèle, Héroïse a demandé à Gordana d'inscrire le sujet du signalement des documents accessibles à l'ordre du jour du prochain PUC 2022 afin de décider ce qui peut être mis en place pour améliorer le format UNIMARC en traitant plusieurs questions :

- Au-delà de la B231 \$i, pour les docs qui ne sont pas des livres numériques (ou contenus textuels nativement numériques), quelles données d'accessibilité ? = étape de recueil des besoins
- Sont-elles bien structurées et complètes en UNIMARC ? Sont-elles faciles à exploiter ? = étape d'état des lieux
- Comment identifier les données qui sont cruciales pour les personnes empêchées, mais utiles aussi pour tous les publics ?

NB : en France, un GT interministériel a été mis en place au sujet de l'édition adaptée (e-books accessibles). Il a fait une restitution fin mars (<https://edition-accessible.github.io/signalement/index.html>). Les résultats de ce groupe permettront de mieux cerner les grandes familles de données qui doivent être prises en compte dans l'UNIMARC.

## 2. Préparation du PUC 2022

Le PUC 2022 aura lieu la semaine du 30 mai 2022, soit à Maribor (Slovénie), soit en visio en fonction de la situation sanitaire. Le CfU sera représenté par Florence Tfibel (BnF).

Le CfU a déjà validé les propositions françaises présentées lors de la séance précédente :

- Nouveaux codes d'écriture (tibétain, syriaque, tiffinagh, hiéroglyphes, etc.) issus d'une enquête auprès du « GT translittération » (Abes) et des besoins de la BnF
  - o Zones concernées : B/\$7, B/100, A\$7, A100, A105

Le CfU valide de nouvelles propositions :

- Nouveaux codes de schémas de translittération (ALA-LC, DIN) issus d'une demande du service autorités de l'Abes
  - o Zones concernées : B/\$7, B/100, A\$7, A100

Le document de présentation des propositions relatives au catalogage des monnaies et médailles est à relire par le CfU.

Une proposition reste à écrire pour clarifier le sujet des responsabilités dans les notices d'œuvre et d'expression (cf. ci-dessus).

La proposition sur les référentiels de types de publics est repoussée au PUC 2023.

Pour le PUC 2022, le CfU va également présenter deux « discussion papers » pour ouvrir la discussion sur des sujets complexes :

- URI dans l'UNIMARC, avec 3 propositions :
  - o Option 1 : utiliser la sous-zone \$u (proposition initiale du PUC), ce qui pose de nombreux problèmes présentés dans notre document

- Option 2 : utiliser les sous-zones \$3 (formats A et B) et \$0 (format B), ce qui est plus satisfaisant mais ne remplit pas tous les besoins
- Option 3 : créer de nouvelles zones en utilisant des caractères ASCII qui ne sont ni des lettres minuscules, ni des chiffres (signes diacritiques, majuscules), ce qui répondrait à tous les besoins mais peut poser des problèmes d'exploitation dans les systèmes, qui seraient à évaluer.
- Indexation sujet LRMisée :
  - Cf. la dernière étape de la réforme Rameau : fin de la logique d'indexation sujet par type d'autorité indexée (une étiquette de zone = un type d'indexation : personne, sujet, nom géographique...), avec des chaînes d'indexation où l'ordre des mots est important pour comprendre la chaîne
  - Passage à une logique entités-relations où la syntaxe est exprimée par le format, et non plus par l'ordre des sous-zones, qui est très difficile à convertir dans le web de données.
  - Ce changement de logique rejoint-il les préoccupations d'autres pays qui maintiennent des référentiels de sujets ? Comment adapter le format UNIMARC/A pour permettre cette nouvelle indexation sujet plus proche des standards du web de données ? > Proposition de travail conjoint PUC + Subject Analysis Section de l'IFLA

### 3. Prochaines réunions

- Mai :
  - Analyse des propositions étrangères
- Juin :
  - Retour sur la réunion du PUC
- Septembre/octobre :
  - Suivi des sujets et préparation PUC 2023